

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 juin 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 14 juin 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN – Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER – Ludvine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Sarah VALLUCHE – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : MM Olivier VILLETTELLE - Monique JOASSARD - Myriam RAGEYS-FERRET - Séverine ALLEGRA - Julien BONNETON - Adeline DELMAS - Marie-Hélène MASSON

PROCURATIONS :

M. Olivier VILLETTELLE à M. Jacques VALENTIN
Mme Monique JOASSARD à M. Dominique BERNAT
Mme Myriam RAGEYS-FERRET à M. Eric GALLOT
Mme Séverine ALLEGRA à Mme Nadine SAURA
M. Julien BONNETON à Mme Sarah VALLUCHE
Mme Adeline DELMAS à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL
Mme Marie-Hélène MASSON à M. Christophe BERGERAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Décision modificative n°1 – budget des pompes funèbres 2023

Il est proposé d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
TOTAL 002 : Déficit de résultat 2022		100.00 €		
701 : Vente de produits finis				100.00 €
TOTAL Chap 70 : Produits services				100.00 €

Total FONCTIONNEMENT		100.00 €		100.00 €
Total Général		+ 100.00 €		+ 100.00 €
Investissement				
2313 - Constructions		19 266.70 €		
TOTAL Chap 23 : Immo en cours		19 266.70 €		19 266.70 €
TOTAL 001 : Excédent d'investissement 2022				19 266.70 €
Total INVESTISSEMENT		19 266.70 €		19 266.70 €
Total Général		+ 19 266.70 €		+ 19 266.70 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Vu la délibération n°2022-059 du 29 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget annexe des pompes funèbres,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal 2023 du budget annexe des pompes funèbres

ADOPTE PAR	POUR	: 28
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 1

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 22 juin 2023

La Maire,



Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.